



**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL POUR STATIONNEMENT
DE DEUX CAMIONS
AU N°11 GRAND RUE**

N° 2024/023

Le Maire de BERLAIMONT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2 et L. 2213-1,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu la demande en date du 15 février 2024 par laquelle Madame Patricia DELERUE, du service Division Immobilier de la DRFIP des Hauts de France et du Département du Nord, sollicite l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public dans le cadre du déménagement de mobilier de l'ancienne Trésorerie sise 11 Grand Rue à Berlaimont,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cette occupation,

ARRETE

Article 1 : La DRFIP des Hauts de France en charge du déménagement de la Trésorerie de Berlaimont est autorisée à occuper le domaine public communal sur les emplacements de stationnement situés devant le 11 Grand Rue à BERLAIMONT le mercredi 21 et jeudi 22 février 2024 de 7h à 18h.

Article 2 : Les 5 emplacements de stationnement situés devant le 11 Grand Rue seront réservés à cette occasion.

Article 3 : La signalisation sera fournie et mise en place par les services techniques de la Commune.

Article 4 : Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Article 5 : Son titulaire est responsable, tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire, que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de cette autorisation.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est destinée à :

- Monsieur le Commandant de Police d'AULNOYE-AYMERIES,
- Madame Patricia DELERUE, DRFIP des Hauts de France,
- Affichage et archives Mairie.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Fait à BERLAIMONT, le 16 février 2024.

Le Maire,

Michel HANNECART.